



Y a t il un recours pour ne pas devenir papa

Par **MOREL**, le **03/05/2009** à **21:59**

Bonjour,

voila je suis avec mon ami depuis plusieurs annee maintenant . Il y a quelque temps mon ami ma été infidèle , je lui est pardonnée , mais le problème c 'est que la personne avec qui il ma trompée est tomber enceinte , mon ami ne veut pas de cette enfant mais elle ci . Je ne support plus cette situation a t il un recours ? merci d avance .

Par **Marion2**, le **04/05/2009** à **09:21**

Bonjour,

Même si votre ami refuse de reconnaître l'enfant,

la future maman du bébé pourra sans problème engager une action en reconnaissance de paternité.

Si elle ne le fait pas, l'enfant aura jusqu'à ses 28 ans pour engager cette action.

Votre ami n'a aucun recours.

Cordialement.